

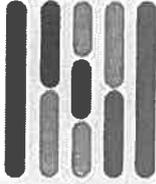
Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 027-212704282-20250422-DCM\_2025\_046-DE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-46

SILOGE – Agrément à l'aliénation du pavillon cadastré AD 199

Date de la séance : 22 avril 2025  
Date de convocation : 15 avril 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 24  
Membres présents : 17  
Nombre de votants : 20

**Adopté à  
l'unanimité,**

Le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, ~~M. Philippe DELAUNAY~~, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE pouvoir à Mme Anita LE MERRER, Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

**Absents excusés :** Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Secrétaires de séance :** Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

La société SILOGE (société immobilière du logement de l'Eure) dont le siège est à EVREUX (27000 - 6 boulevard Chambaudoine), identifiée au SIREN sous le numéro 643 650 393, sollicite l'autorisation d'aliéner un pavillon situé au 12, Allée Jules Duhamel à Le Neubourg, cadastré section AD n° 199, de type 3, d'une surface habitable de 80,15 m<sup>2</sup>.

La vente est proposée au prix de 125 000 € en priorité aux locataires occupants, comme précisé à l'article L.443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, 130 000 € pour les locataires du parc social ou 135 000 € pour les acquéreurs hors parc social.

Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, Monsieur le Préfet de l'Eure sollicite l'avis de la commune sur la vente de ce logement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- DÉCIDE d'agréer la cession du pavillon, situé au 12, Allée Jules Duhamel à Le Neubourg, par la SILOGE aux locataires occupants pour un montant de 125 000 € TTC, 130 000 € pour les locataires du parc social ou 135 000 € pour les acquéreurs hors parc social.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à LE NEUBOURG, le 22 avril 2025.

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline CHOPIN